

Conditions générales de facturation et de paiement

1. Facturation

Toutes les activités organisées par l'école font l'objet d'une facturation et sont payables par virement.

La note de frais est transmise par mail mensuellement.

A la réception de la note de frais, vous disposez d'un délai de 8 jours pour signaler à la comptabilité, par mail à l'adresse comptabilite.fondamental@lindthout.eu, toute erreur ou anomalie.

Passé ce délai, la note de frais sera réputée exacte et son montant sera dû. Aucune contestation ultérieure ne sera prise en compte.

L'école se réserve le droit de désinscrire un élève d'un service (exemple : diner chaud) si le montant dû pour le total des factures impayées dépasse 250 €.

2. Remboursements

En cas d'absence de votre enfant pour maladie, les diners chauds et encadrements vous seront déduits uniquement **à partir du troisième jour d'absence, si cette absence est justifiée par un certificat médical. Merci de transmettre par mail la copie du certificat à la comptabilité.**

Si votre enfant ne peut se rendre à une sortie ou à un voyage scolaire, le montant de la sortie vous sera déduit, excepté le montant du voyage en car, ce dernier étant réservé à l'avance pour un nombre d'élèves définis.

Attention : Toute absence de longue durée pour des raisons familiales ou autres n'étant pas justifiée par un certificat médical doit-être **signalée à la comptabilité par mail deux semaines avant l'absence.**

3. Délai de paiement

Les notes de frais sont payables au comptant.

Pour toute facture impayée à son échéance, l'école vous enverra un premier rappel. Après ce premier rappel, l'école appliquera un montant forfaitaire de 25,00€ à titre de clause pénale de réparation du préjudice causé dans sa gestion et son organisation.

En cas de retard de paiement prolongé, l'école se réserve le droit de faire appel à une société de recouvrement de dettes. En sus des montants dûs à l'école, les parents concernés auront donc à supporter tous les frais que ces démarches auront entraînés.